

Bachelier en Comptabilité

HELHa Campus Mons 159 Chaussée de Binche 7000 MONS

Tél : +32 (0) 65 40 41 44

Fax : +32 (0) 65 40 41 54

Mail : eco.mons@helha.be

1. Identification de l'Unité d'Enseignement

CT215 Normes professionnelles			
Ancien Code	ECCM2B15CPE	Caractère	Obligatoire
Nouveau Code	MOCT2150		
Bloc	2B	Quadrimestre(s)	Q2
Crédits ECTS	3 C	Volume horaire	36 h
Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE	Rose-Line CLIPPE (clipperl@helha.be)		
Coefficient de pondération	30		
Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification	bachelier / niveau 6 du CFC		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

La finalité de cette unité d'enseignement est de sensibiliser à l'importance de l'éthique et des règles déontologiques s'appliquant aux professions du chiffre.

Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

Compétence 1 **S'inscrire dans son milieu professionnel et s'adapter à son évolution**

1.3 Adopter une attitude éthique et respecter les règles déontologiques

Compétence 2 **Communiquer : écouter, informer et conseiller les acteurs, tant en interne qu'en externe**

2.5 Structurer sa pensée et s'exprimer par écrit et oralement en utilisant le vocabulaire professionnel adapté aux différents interlocuteurs

Compétence 4 **Analyser les données utiles à la réalisation de sa mission en adoptant une démarche systémique**

4.1 Comprendre les problématiques de l'entreprise et de son environnement

4.6 Aider à la création et à la gestion de sociétés, de même qu'à leur restructuration ou liquidation

Acquis d'apprentissage visés

A la fin de l'unité d'enseignement, l'étudiant sera capable :

- d'expliquer la place et l'importance de l'éthique dans les affaires

- de maîtriser les règles déontologiques de la profession

- de maîtriser les spécificités particulières liées aux métiers du chiffre.

Liens avec d'autres UE

Prérequis pour cette UE : aucun

Corequis pour cette UE : aucun

3. Description des activités d'apprentissage

Cette unité d'enseignement comprend l(es) activité(s) d'apprentissage suivante(s) :

ECCM2B15CPEA Déontologie et normes professionnelles

36 h / 3 C

Les descriptions détaillées des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

4. Modalités d'évaluation

Les 30 points attribués dans cette UE sont répartis entre les différentes activités de la manière suivante :

ECCM2B15CPEA Déontologie et normes professionnelles

30

Les formes d'évaluation et les dispositions complémentaires particulières des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

Dispositions complémentaires relatives à l'UE

Principe général : la note de l'unité d'enseignement est obtenue en effectuant une moyenne arithmétique pondérée des notes finales obtenues lors des évaluations des différentes activités d'apprentissage qui la composent, notes obtenues selon les modalités d'évaluation décrites dans les fiches ECTS de l'activité d'apprentissage.

Lorsqu'une unité d'enseignement ne contient qu'une activité d'apprentissage, la note de l'unité d'enseignement est la note d'évaluation de cette activité d'apprentissage, note obtenue selon les modalités d'évaluation décrites dans les fiches ECTS de l'activité d'apprentissage.

Exceptions :

1. En cas de mention CM (certificat médical), ML (motif légitime), PP (pas présenté), Z (zéro), PR (note de présence) ou FR (fraude) dans une des activités d'apprentissage composant l'UE, la mention dont question sera portée au relevé de notes de la période d'évaluation pour l'ensemble de l'UE (quelle que soit la note obtenue pour l'autre/les autres activités d'apprentissage composant l'UE).

N.B. La non-présentation d'une partie de l'épreuve (par exemple un travail) entraînera la mention PP pour l'ensemble de l'activité d'apprentissage, quelles que soient les notes obtenues aux autres parties de l'évaluation.

Le principe général et les exceptions en matière de pondération des activités d'apprentissage de l'UE et de notation restent identiques quelle que soit la période d'évaluation.

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur adjoint de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2025-2026).

Bachelier en Comptabilité

HELHa Campus Mons 159 Chaussée de Binche 7000 MONS
Tél : +32 (0) 65 40 41 44 Fax : +32 (0) 65 40 41 54

Mail : eco.mons@helha.be

1. Identification de l'activité d'apprentissage

Déontologie et normes professionnelles			
Ancien Code	3_ECCM2B15CPEA	Caractère	Obligatoire
Nouveau Code	MOCT2151		
Bloc	2B	Quadrimestre(s)	Q2
Crédits ECTS	3 C	Volume horaire	36 h
Coordonnées du Titulaire de l'activité et des intervenants	Rose-Line CLIPPE (clipperl@helha.be)		
Coefficient de pondération	30		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

L'objectif est de sensibiliser les étudiants à l'importance de l'éthique dans les affaires et de les amener à prendre conscience de l'importance de la déontologie dans les métiers du chiffre.

Objectifs / Acquis d'apprentissage

A la fin de cette AA, l'étudiant sera capable de :

- décrire l'importance de l'éthique dans les affaires;
- d'expliquer l'accès aux métiers du chiffre;
- maîtriser les règles déontologiques des professions du chiffre;
- d'expliquer les principales législations qui réglementent la profession.

3. Description des activités d'apprentissage

Contenu

Partie 1 : L'éthique des affaires.

Fondements de l'éthique, l'éthique dans la société, dans l'entreprise, dans le commerce, dans les finances, dans le publicité. Improntance de l'éthique au regard de l'IA.

Partie 2 : Les professions du chiffre

Les grandes étapes de la réglementation des professions du chiffre, l'ITAA et LIRE.

Les règles déontologiques propres aux instituts et cas pratiques

Gouvernance d'entreprise, loi anti-blanchiment, normes professionnelles.

Démarches d'apprentissage

Explications de la matière avec supports PWP.

Exercices en classe.

Présentation possible des métiers du chiffre par des professionnels.

Dispositifs d'aide à la réussite

Exercices en classe (Wooclap).

Séance de questions-réponses avant l'examen

Sources et références

Bibliographie

- 1) Gelinier, O. (1991). L'éthique des affaires, halte à la dérive. Seuil
- 2) Hellriegel, Slocum, Woodman (1992) « Management des organisations » De Boeck
- 3) Blanchard K. , Peale N. (2005) « Ethique et management », Les Éditions d'organisation.
- 4) Antoine F., Métivier T. (2013) « L'éthique en entreprise – Les pièges à éviter » Presses des Mines
- 5) Portella A. (2012) « L'éthique en entreprise – Manuel à l'usage des responsables RH et des managers » Vocabis
- 6) Amirhosseini F. (2016) « L'éthique en finance » Editions Universitaires Européennes

Webographie

Partie 1

- Différence entre éthique et déontologie

<https://education.toutcomment.com/article/quelle-est-la-difference-entre-ethique-et-deontologie-8291.html>

- Scandales financiers

<https://www.ig.com/fr/strategies-de-trading/les-10-plus-grands-scandales-financiers-190903>

- Responsabilité sociétale des entreprises

https://www.belgium.be/fr/economie/developpement_durable/economie_durable/responsabilite_societale_des_entreprises,

- L'entreprise sociale

[1] <https://economie.fgov.be/fr/themes/entreprises/economie-durable/entrepreneuriat-social/quest-ce-qu'une-entreprise>,

- Le commerce équitable

<https://www.tdc-enabel.be/fr/commerce-equitable-et-durable/quest-ce-que-le-commerce-equitable/>,

- Scan des banques

<https://www.financite.be/fr/scan-des-banques>,

- JEP

<https://www.jep.be/fr/>, 01-02-24

- Ethique et IA

<https://www.tice-education.fr/component/tags/tag/intelligence-artificielle>, 05-02-24

- IA Act

<https://www.lespecialiste.be/fr/actualites/l-ue-parvient-a-un-accord-sur-la-reglementation-de-l-intelligence-artificielle.html>, 05-02-24

Partie 2

- S'établir en Belgique en tant qu'expert-comptable certifié – SPF Economie
<https://economie.fgov.be/fr/themes/entreprises/creer-une-entreprise/conditions-d'accès-la/expert-comptable-certifié/setablir-en-belgique-en-tant>

- Devenir expert-comptable - ITAA
<https://www.itaa.be/fr/devenir-expert-comptable/>

- Devenir expert-comptable indépendant - Securex
<https://www.securex.be/fr/experts-comptables/travailler-comme-expert-comptable/devenir-expert-comptable-independant>,

- Le métier d'expert-comptable – Chambre belge des comptables
<https://www.cbcxl.be/metiers-comptabilite/expert-comptable>

- Loi du 17 mars 2019 relative aux professions d'expert-comptable et de conseiller fiscal – SPF Economie
<https://economie.fgov.be/fr/legislation/loi-du-17-mars-2019-relative>

- La profession d'expert-comptable en Belgique – Revue française de comptabilité
<https://revuefrancaisedecomptabilite.fr/la-profession-d-expert-comptable-en-belgique-2/>

- Fédération des professions comptables et fiscales ASBL
<https://www.fecofi.be/fr/qui-sommes-nous>,

- Ordre des Experts-Comptables et Comptables Brevetés de Belgique
<https://www.oeccbb.be/a-propos/oeccbb>/

- Guberna
<https://www.guberna.be/fr/about-guberna>

Supports en ligne

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

Syllabus complet

PWP explicatifs diffusés en classe.

Documentation variée(liens URL, ...)

4. Modalités d'évaluation

Principe

Examen écrit en ligne (format Forms) dans une classe munie d'ordinateurs

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière						
Période d'évaluation			Exe	100	Exe	100

Exe = Examen écrit

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 30

Dispositions complémentaires

En cas de note inférieure à 10/20, l'échec apparaîtra comme tel sur le relevé de notes de la période d'évaluation pour l'UE concernée.

En cas de mention CM (certificat médical), ML (motif légitime), PP (pas présenté), Z (zéro), PR (note de présence) ou FR (fraude), la mention en question sera portée au relevé de notes de la période d'évaluation pour l'UE.

La non-présentation de l'épreuve entraînera la mention PP sur le relevé de notes.

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2025-2026).